


Février 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	--	--

## COMITE FINANCIER

**Cent trente-huitième session**

**Rome, 21 – 25 mars 2011**

**Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

**M. Nicholas T. Nelson**

**Directeur de la Division des finances et Trésorier**

**Tél: +3906 5705 6040**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

### **RÉSUMÉ**

- La Commission de vérification des comptes des Philippines a été nommée, sur recommandation du Comité financier, commissaire aux comptes de l'Organisation par le Conseil, à sa cent trente-deuxième session, pour une durée de quatre ans commençant en 2008.
- Lors de sa cent vingt-deuxième session, le Comité financier est convenu de déterminer en 2011 si une prorogation de deux ans de ce mandat devait être recommandée au Conseil.

### **ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER**

- Le Comité financier est invité à examiner s'il convient de recommander au Conseil de proroger pour deux ans le mandat actuel de commissaire aux comptes.

#### **Projet d'avis**

- **Le Comité financier recommande que le mandat de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines en tant que commissaire aux comptes de l'Organisation soit prorogé de deux années à partir de 2012.**

## I. Contexte

1. À sa cent trente-deuxième session, en juin 2007, sur recommandation du Comité financier, le Conseil a nommé<sup>1</sup> la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines commissaire aux comptes de l'Organisation pour une durée de quatre ans commençant en 2008.
2. Lors de son examen d'une nouvelle politique visant à réduire le mandat du commissaire aux comptes, le Comité financier a été informé à sa cent vingt-deuxième session, en mai 2008, que l'appel d'offres, sur la base duquel le commissaire aux comptes en fonction avait été nommé, *indiquait que la nomination était pour une durée de quatre ans, avec possibilité de renouvellement (c'est-à-dire sans nouveau processus d'appel d'offres) pour une période supplémentaire de deux ans*<sup>2</sup>.
3. Au cours de la même session, le Comité a souscrit à une proposition selon laquelle, en 2011, le mandat du commissaire aux comptes d'une durée de quatre ans approchant de son terme, il serait décidé s'il fallait recommander au Conseil un prolongement de deux ans et si le commissaire aux comptes accepterait ce renouvellement<sup>3</sup>.
4. La Commission de vérification des comptes de la République des Philippines a fait savoir au Président<sup>4</sup> qu'elle souhaitait que le Comité financier examine la question de la prorogation de son mandat pour une période de deux ans à partir de 2012.

## II. Décisions que le Comité est invité à prendre

5. Le mandat actuel du commissaire aux comptes, d'une durée de quatre ans et qui court depuis 2008, s'achève à la fin de l'exercice biennal actuel. Conformément à la politique qu'il a confirmée à sa cent vingt-deuxième session, le Comité est invité à examiner s'il conviendrait que le Conseil décide de proroger de deux ans, à compter de 2012, le mandat de la Commission de vérification des comptes des Philippines en tant que commissaire aux comptes de l'Organisation.
6. Si le Comité décide de recommander une prorogation du mandat, il pourra soumettre la résolution suivante au Conseil:

### Projet de résolution à l'attention du Conseil

#### PROROGATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

##### *Le Conseil*

Notant que le mandat du commissaire aux comptes de la FAO s'achève à la fin de l'année 2011 et que le Comité financier recommande que la Commission de vérification des comptes des Philippines soit maintenue dans cette fonction pour une durée de deux années supplémentaires;

Décide de nommer la Commission de vérification des comptes des Philippines commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de deux années supplémentaires, à partir de 2012.

---

<sup>1</sup> CL 132/REP, Résolution 1/132

<sup>2</sup> CL 135/7, paragraphe 54

<sup>3</sup> CL 135/7, paragraphe 55

<sup>4</sup> voir la lettre jointe

25 janvier 2011

**Reynaldo A. Villar**  
Président

**M. Yasser A. R. Sorour**  
Président du Comité financier  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Rome, Italie

Monsieur,

Me référant à la décision prise par le Conseil à sa cent trente-deuxième session, en juin 2007, de nommer la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de quatre ans commençant en 2008, et sachant que l'appel d'offres prévoyait une possibilité de prorogation pour un autre exercice biennal, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission serait disposée à accepter une prorogation de son mandat actuel pour une période supplémentaire de deux ans commençant en 2012.

En ce qui concerne les vérifications des comptes menées jusqu'à présent, la Commission s'est attachée à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités en mettant en place des stratégies et en appliquant des procédures et des techniques considérées comme nécessaires au vu des évaluations effectuées par ses auditeurs, sans s'écarter de son mandat. Nous avons pu observer, grâce aux recommandations soumises à la Direction, que ces initiatives avaient entraîné une amélioration des activités opérationnelles de la FAO, en particulier sur les plans de la gouvernance et de la coopération, ainsi que des processus fondamentaux.

Afin de poursuivre dans cette voie, la Commission continuera à s'engager toujours davantage dans le cadre de son mandat, en s'efforçant d'utiliser au mieux ses ressources et d'améliorer encore ses moyens en la matière. Nous fournirons un appui à l'Organisation en formulant des recommandations utiles et tenant compte des besoins et des attentes de ses parties prenantes. Nous nous efforcerons de toujours aller plus loin dans cette voie.

Je tiens en outre à vous exprimer toute ma gratitude pour le soutien que vous nous avez manifesté. Si vous donnez une suite favorable à notre proposition, sachez que nous pouvons vous fournir toutes les informations nécessaires pour répondre aux éventuelles questions du Comité financier. Notre directeur, M. Lito Q. Martin, se tient à votre disposition. Vous pouvez le joindre au téléphone au +6329319226 ou par courriel à l'adresse [lqmartin@coa.gov.ph](mailto:lqmartin@coa.gov.ph).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.